

## Un volet pénal manque à la loi sur les caisses de pension

**Prévoyance. Une réglementation plus dense ne punit pas les abus et pénalise les petites caisses**

Jean-Pascal Baechler

«Il faut ajouter un volet pénal dans la loi sur la prévoyance professionnelle pour que les tricheurs puissent être punis!» Florian Magnollay, partenaire chez Ernst & Young estime que le législateur se «trompe de cible» en densifiant l'environnement réglementaire des caisses de pension. «Quelques malheureuses affaires ont fait du bruit, mais elles n'avaient rien à voir avec la LPP», a-t-il relevé mardi à Lausanne lors d'un débat organisé par la Banque Cantonale Vaudoise (BCV).

Il faut agir avant que les petites caisses ne soient submergées par la réglementation. Celle-ci n'est déjà pas sans effet, observe Fabrice Welsch, président de la Fondation BCV 2e pilier. En 1978, la Suisse en comptait quelque 16 000 institutions de prévoyance, contre environ 3000 actuellement. Sur la même période le nombre d'articles de lois est passé de pratiquement zéro à un demi-millier. Les sociétés de petite taille doivent se tourner vers des solutions collectives, fondations communes ou d'assurances, explique Dominique Sperisen, responsable du domaine en Suisse romande chez Axa-Winterthur.

Pour Marc Genoud, président de la Fondation veveysanne de prévoyance, la dispersion grandissante de l'actionnariat des PME et la désolidarisation entre les entreprises et leurs salariés sont aussi en cause. De plus, les nouvelles normes comptables compliquent elles aussi le travail des caisses de pension, en réduisant l'horizon de placement, a ajouté Jean-Pierre Steiner, directeur du fonds de pension de Nestlé.

Il y a par contre une innovation réglementaire qui est très attendue: la modernisation de la surveillance des caisses. Un nouveau système sera examiné en automne par le parlement. Il favorisera notamment les regroupements intercantonaux. Quatre pôles de collaboration existent déjà en Suisse alémanique. Les cantons romands espèrent disposer du leur d'ici à 2010. «Dans ce domaine, le système fédéraliste a atteint ses limites», a dit le conseiller d'Etat vaudois Philippe Leuba.

© Le Temps, 2008.